ANNEXE 1 : RAISONS DU MINISTRE JUSTIFIANT LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU LA CONCLUSION D'UN ACCORD

Numéro régional ou local : 14-HQUE-00019 / MPO-LEP- QCDPP-2016-005

Explication pour :

- Permis

Date du début des activités : 2016-07-29

Date de fin des activités : 2016-10-30

Activités visées :

- L'activité ne touche les espèces que de façon accessoire

Description of activity in English:

This activity is related to the expansion project of the Port of Québec, Beauport 2020. The purpose of these inventories are to describe the aquatic habitats and fish community structure near the Port of Québec and the use of the area by fish fauna, in particular by juvenile striped bass, in order to identify mitigation measures that will allow the best protection of this species.

The inventories will be conducted using a seine and an experimental gillnet during the summer and fall. The areas sampled since 2013 will be covered again, as well as two other areas: L'Anse au Foulon and Pointe Martinière, located upstream and downstream of the initial study area, respectively.

The young-of-the-year striped bass caught will be kept briefly to be counted, identified and measured, before being returned to the place where they were caught.

Description de l'activité en français :

Cette activité est reliée au projet d'expansion du port de Québec, Beauport 2020. Ces inventaires visent à décrire les habitats aquatiques et la structure de la communauté ichtyenne à proximité du Port de Québec ainsi que l'utilisation du milieu par la faune ichtyenne, notamment par les jeunes bars rayés, de façon à identifier les mesures d'atténuation qui permettront la meilleure protection possible de cette espèce.

Les inventaires seront réalisés au moyen de la seine et du filet maillant expérimental au cours de la période estivale et de l'automne. Les secteurs échantillonnés depuis 2013 seront couverts à nouveau ainsi que deux autres secteurs, soit l'anse au Foulon et la pointe Martinière, situés respectivement en amont et en aval de la zone d'étude initiale.

Les jeunes bars rayés de l'année capturés seront gardés brièvement pour être dénombrés, identifiés et mesurés, avant d'être remis en liberté à l'endroit même de leur capture.

Autorité d'émission :

Pêches et Océans Canada

Autorité utilisée :

Loi sur les espèces en péril

Pre-conditions in English:

a) Alternatives:

Englobe was asked to make adjustments to the protocol (see point b). In addition, based on DFO's recommendations, Englobe abandoned the young-of-the-year striped bass mark-recapture component to reduce handling and the risk of injury or death to individuals. According to DFO, the data collected by the mark-recapture program have not been particularly relevant to the Beauport 2020 port expansion project analysis currently underway at DFO.

b) Measures to minimize impact:

All possible measures were taken to minimize any negative effects of this activity on the striped bass. The fishing technique selected for the stations where striped bass are caught involves constantly monitoring the nets and pulling them up every 30 minutes. This reduces the likelihood of striped bass mortality. All striped bass caught will be kept briefly to be counted, identified and measured, before being returned to the place where they were caught. The species must be given high-priority treatment and kept in captivity for no more than 30 minutes.

c) Effects on survival and recovery:

The activity will not jeopardize the survival or recovery of the species. No striped bass mortality should result from this activity. The target area is not in the critical habitat of the striped bass as identified in the species recovery strategy.

Conditions préalables en français :

a) Solutions de rechange :

Des ajustements au protocole ont été demandés à Englobe (voir point b). De plus, le volet capture-marquage-recapture (CMR) de jeunes de l'année de bar rayé a été abandonné par Englobe, sur recommandations du MPO, afin d'abaisser les manipulations ainsi que les risques de blessure et de mortalités aux individus. Les données qui auraient été recueillies par le programme de CMR auraient été, selon le MPO, peu utiles à l'analyse du projet d'expansion portuaire Beauport 2020 actuellement en analyse au MPO.

b) Mesures visant à minimiser les impacts :

Toutes les mesures possibles ont été prises pour minimiser les conséquences négatives de l'activité pour le bar rayé. La technique de pêche retenue pour les stations où des bars rayés sont capturés, notamment la surveillance constante des filets et la relevé aux 30 minutes, réduit les probabilités de mortalité du bar rayé. Tout bar rayé capturé sera gardé brièvement

pour être dénombré, identifié et mesuré, avant d'être remis en liberté à l'endroit même de sa capture. L'espèce devra être traitée en priorité et gardée en captivité pour un maximum de 30 minutes.

c) **Effets sur la survie et le rétablissement :**

L'activité ne mettra pas en péril la survie ou le rétablissement de l'espèce. Aucune mortalité de bar rayé ne devrait résulter de cette activité. Le secteur visé n'est pas dans l'habitat essentiel du bar rayé tel que désigné dans le programme de rétablissement de l'espèce.

Conditions in English (optional):

The following measures must be implemented to minimize the negative impacts of the activity on the species, its critical habitat and the residences of its individuals:

- The sampling effort must be reduced if a very large number of striped bass are caught. No more than 200 individuals should be caught.
- Striped bass caught live can be kept in containers of water for a maximum of half an hour to be counted, identified and measured, before being returned to the place where they were caught. Water containers must be refilled to optimize the conditions of captivity. Striped bass must be given high-priority treatment.
- All striped bass caught must be returned to the water, live or dead, at the place where they were caught.
- Gillnets must be operational for no more than 24 hours before being raised. As soon as a striped bass is caught at a given station, nets must be monitored constantly and pulled up every 30 minutes. Nets at the stations where striped bass were caught in 2013, 2014 or 2015 must be monitored constantly and pulled up every 30 minutes starting from the beginning of the 2016 inventories.

Conditions en français (facultatif) :

Les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour minimiser les conséquences négatives de l'activité sur l'espèce, son habitat essentiel ou la résidence de ses individus :

- L'effort d'échantillonnage devra être réduit si un très grand nombre de bar rayé est capturé. La capture ne devrait pas dépasser 200 individus.
- Les bars rayés capturés vivants pourront être gardés en captivité dans des bacs d'eau pour un maximum d'une demi-heure, afin d'être dénombrés, identifiés et mesurés, avant d'être remis en liberté à l'endroit même de leur capture. L'eau des bacs devra être renouvelée de manière à maximiser les conditions de garde en captivité. Les bars rayés devront être traitées en priorité.
- Tous les bars rayés capturés devront être remis à l'eau, morts ou vivants, à l'endroit même du site de capture.
- Les filets maillants devront être opérationnels pour une durée maximale de 24 heures entre des relèves successives. Dès qu'un bar rayé est capturé à une station, les filets devront être sous surveillance constante et relevés toutes les 30 minutes. Les filets des stations où des bars rayés ont été capturés en 2013, 2014 ou 2015 devront être sous

surveillance constante et relevés à toutes les 30 minutes dès le début des inventaires de 2016.

Additional information in English (optional):

Autre information complémentaire en français (facultatif) :

Lieu de l'activité/Locations of Activity

Fleuve Saint-Laurent/ St. Lawrence River

Espèces affectées :

Nom commun/Common Name	***Nom scientifique/Scientific Name***
Bar rayé, population du fleuve Saint-Laurent / Striped Bass, St. Lawrence River population	*Morone saxatilis*

Contact:

Jean-Yves Savaria
Fisheries Protection Division, Regulatory Reviews
Fisheries and Oceans Canada
850 de la Mer Road, P.O. Box 1000
Mont-Joli (Quebec) G5H 3Z4
Email: habitat-qc@dfo-mpo.gc.ca

Personne-ressource :

Jean-Yves Savaria
Division de la protection des pêches, Examens réglementaires
Pêches et Océans Canada
850, route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Courriel : habitat-qc@dfo-mpo.gc.ca

Diouf, Diadié

De:	Bérubé, Sophie (Droh-Dghp)
Envoyé:	29 juillet 2016 11:40
À:	Pouliot, Gontrand
Cc:	Beauchamp, Jacinthe
Objet:	TR: Permis de la Loi sur les espèces en péril : Inventaires ichtyologiques, projet Beauport 2020, port de Québec

Bonjour Gontrand,

Pour info et dossier.

Un gros merci à Jacinthe qui a rédigé les documents !

Sophie

De : Walsh, Gordon
Envoyé : 29 juillet 2016 11:26
À : Marc Gendron <[redacted]
Cc : [redacted] Naud, Marc; Savaria, Jean-Yves; Bouchard, Nicole; Bérubé, Sophie (Droh-Dghp)
Objet : Permis de la Loi sur les espèces en péril : Inventaires ichtyologiques, projet Beauport 2020, port de Québec

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance de la correspondance ci-jointe.


[redacted]

Merci.

Gordon Walsh

Directeur régional, Direction régionale de la gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada
Gordon.Walsh@dfo-mpo.gc.ca / Tél. : 418-775-0597

Regional Director, Regional Ecosystems Management Branch
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada
Gordon.Walsh@dfo-mpo.gc.ca / Tel.: 418-775-0597



Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

Gestion des écosystèmes | Ecosystems Management
Région du Québec | Quebec Region

s.19(1)

Classification

Le 29 juillet 2016

Par courriel seulement

Votre réf. / Your ref.

Notre réf. / Our ref.
16-HQUE-00193
MPO-LEP-QCDDP-2016-005

[redacted]
Englobe corp.
1453 rue Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7

Objet : Projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel en eaux profondes au port de Québec, Beauport 2020 - Permis en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les espèces en péril*

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande de permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, datée du 22 juillet 2016, pour des fins d'inventaire ichtyologique visant entre autre les jeunes bars rayés.

Vous trouverez en pièce jointe le permis MPO-LEP-QCDDP-2016-005 vous permettant de procéder aux activités proposées, telles que décrites dans votre demande. Si vous voulez modifier vos activités et vos méthodes, vous devrez faire une demande de modification de permis. Ce permis ne vous soustrait pas de l'obligation de respecter toute autre réglementation applicable. Veuillez prendre note du contenu du permis, particulièrement des conditions qui s'appliquent à vos activités.

Un membre de l'équipe de terrain doit avoir en sa possession le permis, ou un exemplaire, et doit le présenter à la demande d'une autorité compétente.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Gordon Walsh
Directeur régional, Gestion des écosystèmes

p. j. Permis MPO-LEP-QCDDP-2016-005

c. c. Michel Lahaye, Chargé de projet, Enviro Science et Faune



850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: 418-775-0597, téléc.: 418-775-0718, Courriel : gordon.walsh@dfo-mpo.gc.ca

Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

Numéro du SAPH : 16-HQUE-00193
Numéro de permis en vertu de la LEP :
MPO-LEP- QCDPP-2016-005

s.19(1)

PERMIS DÉLIVRÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 73 DE LA *LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL*

Sous réserve des conditions décrites dans le présent permis, son titulaire (« le titulaire du permis ») ou toute personne qualifiée agissant sous l'autorité du titulaire du permis est, en vertu du paragraphe 73(1) de la *Loi sur les espèces en péril*, L.C. 2002, ch. 29 (LEP) autorisé à exercer les activités (décrites dans le présent permis) ayant pour but de capturer, de prendre ou de posséder un individu de l'une des espèces aquatiques suivantes, inscrites à l'annexe 1 de la LEP comme étant menacées ou en voie de disparition :

Bar rayé (*Morone saxatilis*), population du fleuve Saint-Laurent, espèce disparue du pays

Permis délivré à :

Enviro Science et Faune/Englobe corp.

À l'attention de :
Monsieur Michel La Haye
1453 rue Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
Courriel : [redacted]

Lieu de l'activité proposée

Le présent permis n'est valable qu'aux lieux suivants :

Nom de la collectivité la plus proche (ville, village) : Beauport
Municipalité, district, canton, comté : Québec
Province : Québec
Nom du ou des cours d'eau, du ou des plans d'eau : Fleuve Saint-Laurent
Lieu précis :

- Estuaire rivière Saint-Charles 46°49'36" N 71°12'27" O
- Port de Québec 46°49'56" N 71°11'24" O
- Baie de Beauport 46°50'15" N 71°11'29" O
- Anse au Foulon 46°47'09" N 71°13'57" O
- Pointe Martinière 46°49'50" N 71°04'34" O

Période de validité du permis

Le permis est valide du 29 juillet 2016 au 30 octobre 2016.

Si le titulaire du permis ne peut terminer l'activité pendant cette période, Pêches et Océans Canada (le MPO) doit en être avisé avant l'expiration du délai de validité, dès que le titulaire du permis sait qu'il dépassera ce délai.

Les périodes durant lesquelles d'autres conditions du présent permis doivent être remplies sont indiquées dans les sections respectives figurant ci-dessous. Le MPO peut, lorsque cela est approprié, modifier ce permis. Dans le cas où la période de validité d'un permis est prolongée, un avis par écrit et/ou un permis modifié seront fournis au détenteur.

Description de l'activité

Les activités autorisées par ce permis sont les suivantes :

Cet inventaire vise à décrire les habitats aquatiques et la structure de la communauté ichtyenne à proximité du Port de Québec ainsi que l'utilisation du milieu par la faune ichtyenne, notamment par les jeunes bars rayés.

Les inventaires seront réalisés au moyen de la seine et du filet maillant expérimental au cours de la période estivale et de l'automne. Les secteurs échantillonnés depuis 2013 seront couverts à nouveau ainsi que deux autres secteurs, soit l'anse au Foulon et la pointe Martinière, situés respectivement en amont et en aval de la zone d'étude initiale.

Les jeunes de l'année capturés seront gardés brièvement pour être dénombrés, identifiés et mesurés, avant d'être remis en liberté à l'endroit même de leur capture.

Modalités et conditions du permis

L'activité doit être exercée conformément aux conditions suivantes :

1. Conditions générales

1.1. Une copie du permis doit être conservée sur le chantier en tout temps, en la possession du titulaire du permis ou d'une personne agissant sous l'autorité du titulaire du permis, et doit être présentée, sur demande, à un agent d'application de la loi.

1.2. Toutes les personnes qui entreprennent des activités avec l'autorisation du titulaire de permis doivent le faire sous la direction et la supervision du titulaire de permis et doivent bien connaître les conditions du présent permis.

1.3. Les activités doivent être conformes aux conditions établies dans le présent permis. Les activités qui ont un effet sur les individus des espèces en péril, leurs résidences et leur habitat essentiel, autres que ceux spécifiquement déterminés dans le présent permis, ne sont pas autorisées en vertu de ce permis.

2. Conditions imposées afin d'éviter ou de minimiser les conséquences négatives de l'activité sur une espèce en péril, son habitat essentiel ou la résidence de ses individus

2.1. La capture de bar rayé doit être entreprise par une personne qui est qualifiée pour ou sous la supervision directe d'une telle personne.

2.2. Dans la mesure du possible, les activités doivent être réalisées de façon à ce que les individus des espèces soient uniquement manipulés dans les circonstances autorisées aux termes du présent permis et avec le moins de préjudices possible.

2.3. Les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour minimiser les conséquences négatives de l'activité sur l'espèce, son habitat essentiel ou la résidence de ses individus :

2.3.1. L'effort d'échantillonnage devra être réduit si un très grand nombre de bar rayé est capturé. La capture ne devrait pas dépasser 200 individus.

2.3.2. Les bars rayés capturés vivants pourront être gardés en captivité dans des bacs d'eau pour un maximum d'une demi-heure, afin d'être dénombrés, identifiés et mesurés, avant d'être remis en

liberté à l'endroit même de leur capture. L'eau des bacs devra être renouvelée de manière à maximiser les conditions de garde en captivité. Les bars rayés devront être traités en priorité.

2.3.3. Tous les bars rayés capturés devront être remis à l'eau, morts ou vivants, à l'endroit même du site de capture.

2.3.4. Les filets maillants devront être opérationnels pour une durée maximale de 24 heures entre des relèves successives, à l'exception des stations situées entre la limite est de l'estuaire de la rivière Saint-Charles (-71,192449 ; 46,83204) et la baie de Beauport (-71,192503 ; 46,837910), à des profondeurs de 10 m. Pour ces stations, les filets devront être sous surveillance constante et relevés toutes les 30 minutes. De plus, cette condition devra être respectée si des bars rayés sont capturés ailleurs dans le secteur d'étude.

3. Conditions relatives à la surveillance et à la production de rapports

3.1. Le titulaire du permis doit surveiller les effets de l'activité, les mesures visant à éviter et à atténuer les dommages et les normes visées dans le présent permis afin de déterminer si elles sont mises en œuvre conformément aux conditions de ce permis et si elles ont réussi à éviter et à atténuer les répercussions des activités autorisées sur l'espèce.

3.2. Un rapport contenant les renseignements mentionnés ci-dessous doit être soumis au MPO dans une forme acceptable par celui-ci avant le 31 décembre 2016 :

3.2.1. Un rapport contenant la description des sites d'échantillonnage (station), le nombre de bars rayés capturés et le nombre de mortalités. Le rapport doit inclure des cartes présentant les stations avec et sans capture de bar rayé, et ce, en fonction des différentes périodes d'échantillonnage.

Limites de l'autorisation et conditions d'application

Le présent permis ne peut être transféré ou cédé à une autre partie. Si l'activité autorisée en vertu du présent permis est vendue ou transférée à un tiers ou si, en raison d'autres circonstances, une autre partie reprend l'activité, le titulaire du permis doit en informer le MPO à l'avance s'il est prévu que la propriété ou la responsabilité de cette activité changera.

Le non-respect des conditions établies dans le présent permis constitue une infraction en vertu de l'article 97 de la LEP et peut entraîner des poursuites en application de la LEP.

Ce permis peut être modifié ou révoqué pour assurer la survie ou le rétablissement du bar rayé. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le MPO peut :

- suspendre les activités autorisées pour éviter ou atténuer d'autres effets néfastes directs ou indirects sur le bar rayé;
- modifier ou révoquer le présent permis, et;
- ordonner au titulaire du permis d'apporter des modifications jugées nécessaires par le Ministère pour éviter ou atténuer les répercussions actuelles ou pour éviter d'autres incidences négatives directes ou indirectes sur le bar rayé, et ce, aux frais du titulaire du permis.

Ce permis ne s'applique qu'aux activités et aux espèces énumérées dans le présent document, et n'est valide à aucune autre fin. Il ne dégage pas le titulaire du permis de l'obligation d'obtenir la permission ou de se conformer aux exigences de tout autre organisme réglementaire.

Date de délivrance : 29 juillet 2016

Signature de l'agent approbateur : ______________________

Gordon Walsh
Directeur régional, Gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada
850, route de la Mer
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Diouf, Diadié

De:	Bérubé, Sophie (Droh-Dghp)
Envoyé:	28 juillet 2016 13:40
À:	Beauchamp, Jacinthe
Objet:	TR: Permis SEG et avenant
Pièces jointes:	Addenda_051a_signe.PDF; Addenda_051b_signe.PDF; Addenda_051c.pdf; PE_051 _signe.PDF

Bonjour Jacinthe,

Voici les addenda au permis SEG émis par le MFFP pour l'inventaire ichtyologique pour le projet Beauport 2020.

Pourrais-tu réviser le temps de pêche des filets maillants pour le permis LEP au regard des addenda s.t.p. ? Je crois qu'on pourrait accorder ce que demande le consultant en p.8 de la demande de permis LEP (?).

Aussi :

- Nombre maximal de bars : 200.
- Permis délivré à :
  Enviro Sicence et Faune/Englobe corp.
  À l'attention de : Michel La Haye
  Courriel : [redacted]

Merci !

Sophie

De : Marc Gendron [redacted]
Envoyé : 28 juillet 2016 13:13
À : Bérubé, Sophie (Droh-Dghp)
Cc : Michel La Haye
Objet : Permis SEG et avenant

Bonjour Mme Bérubé,

Suite à votre discussion avec Michel La Haye, vous trouverez ci-joint notre permis SEG et les addendas qui y sont associés.

N'hésitez pas à me joindre pour d'autre information au besoin.

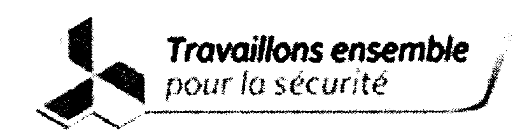
Salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Service Environnement

****** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .******

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] cell. [redacted]

F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com





Permis scientifique

ADDENDA AU PERMIS N°

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
2016	06	10	051	03-12	S	P

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2016	06	10	au	2016	09	30

1	Titulaire

Monsieur Michel La Haye, chargé de projet
EnGlobe Corp.
1453, rue Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7

Téléphone : 514 849-7281

Courriel : [redacted]

[redacted]

2	Personnes supervisées par le titulaire	
Nom	Statut ou qualification	Numéro de téléphone
[redacted]		(514) 849-7281

4	Spécimens	
Espèce	Quantité maximale	Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)
Toutes espèces de poissons	Illimitée	Individus matures
Toutes espèces de poissons	Illimitée	Larves et juvéniles

9	Fonctionnaire autorisé		
Directrice régionale			Date de délivrance
Simc [redacted]	Signature		Année / mois / jour
Téléph [redacted] eur : 418 634-5684	Courriel : simona.motnikar@mffp.gouv.qc.ca		2016-06-15

Forêts, Faune et Parcs
Québec

Permis scientifique

s.19(1)

ADDENDA AU PERMIS N°

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
2016	06	10	051	03-12	S	P

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2016	06	10	au	2016	09	30

1	Titulaire

Monsieur Michel La Haye, chargé de projet
EnGlobe Corp.
1453, rue Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7

Téléphone : 514 849-7281

Courriel : [redacted]

8	Autres conditions à respecter

Les filets maillants pourront être laissés à l'eau pour une durée maximale de 24 heures avant d'être relevés.

Cette disposition remplace la disposition suivante figurant à la section 8 du permis initial :

À des fins de conformité avec les conditions inscrites au permis 20160603-04103sp, les filets maillants devront être opérationnels pour une durée maximale de trois (3) heures entre des relèves successives.

9	Fonctionnaire autorisé	
Directrice régionale [redacted]	Signature	Date de délivrance
Té[redacted]ieur : 418 634-5664	Courriel : simona.motnikar@mffp.gouv.qc.ca	Année / mois / jour 2016-06-16

Forêts, Faune et Parcs
Québec

Permis scientifique

s.19(1)

ADDENDA AU PERMIS N°

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
2016	06	10	051	03-12	S	P

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2016	06	10	au	2016	12	31

1	Titulaire

Monsieur Michel La Haye, chargé de projet
EnGlobe Corp.
1453, rue Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7

Téléphone : 514 849-7281

Courriel : [redacted]

6	Localisation des lieux de capture
Plan d'eau visé	Coordonnées géographiques approximatives
Estuaire de la rivière Saint-Charles	46° 49' 36" N, -71° 12' 27"
Fleuve Saint-Laurent (Port de Québec)	46° 49' 56" N, -71° 11' 24"
Fleuve Saint-Laurent, baie de Beauport	46° 50' 15" N, -71° 11' 29"
Anse au Foulon	46° 47' 09" N, -71° 13' 57"
Pointe Martinière	46° 49' 50" N, -71° 04' 34"

9	Fonctionnaire autorisé		
Directrice régionale	S Motnikar		Date de délivrance
Simona Motnikar	Signature		Année / mois / jour
Téléphone : 418 627-8690	Télécopieur : 418 634-5664	Courriel : simona.motnikar@mffp.gouv.qc.ca	2016-07-18

Signature du titulaire

Permis scientifique

s.19(1)

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
2016	06	10	051	03-12	S	P

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2016	06	10	au	2016	09	30

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

1 Titulaire

Monsieur Michel La Haye, chargé de projet
Enlobe Corp.
1453, rue Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
Téléphone : 514 849-7281
Courriel [redacted]

2 Personnes supervisées par le titulaire

Nom	Statut ou qualification	Numéro de téléphone
[redacted]		
		514 849-7281
		514 849-7281

3 Autorisation

Le présent permis autorise, en vertu de l'article 19 du Règlement de pêche du Québec, le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2, à capturer les espèces aquatiques présentes dans les secteur de l'estuaire de la rivière Saint-Charles, du port de Québec et de la baie de Beauport, et à effectuer la prise de mesure sur les spécimens capturés et ce, aux conditions suivantes :

4 Spécimens

Espèce	Quantité maximale	Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)
Toutes espèces de poissons	500	Individus matures
Toutes espèces de poissons	600	Larves et juvéniles

5 Modes de capture des animaux

Engin	Type ou modèle	Quantité	Dimensions/spécifications
Filet maillant	Expérimental	10 stations	Longueur totale de 60,6 m, hauteur de 1,8 m, composé de huit panneaux de 7,58 m de longueur de la maille étirée variable de nylon monofilament de 25, 38, 51, 64, 76, 102, 127 et 153 mm
Seine de rivage	À poche	10 stations	Longueur de 30 m, hauteur de 2 m, munie d'une poche cubique de 2 m de profondeur en son centre, grandeur de la maille étirée du matériau des côtés est de 3 mm et celui de la poche de 1 mm

6 Localisation des lieux de capture

Plan d'eau visé	Coordonnées géographiques approximatives
Estuaire de la rivière Saint-Charles	46° 49' 36" N, -71° 12' 27" O
Fleuve Saint-Laurent (Port de Québec)	46° 49' 56" N, -71° 11' 24" O
Fleuve Saint-Laurent, baie de Beauport	46° 50' 15" N, -71° 11' 29" O

7 Manipulations, transport et disposition des spécimens

Les spécimens capturés vivants pourront être gardés en captivité dans des bacs d'eau pour un maximum d'une heure, afin d'être dénombrés, identifiés et mesurés, avant d'être remis en liberté à l'endroit même de leur capture. L'eau de ces bacs devra être renouvelée de manière à maximiser les conditions de garde en captivité.

Tous les bars rayés capturés devront être remis à l'eau, morts ou vivants, à l'endroit même du site de capture.

Tous les bars blancs capturés devront être conservés et remis dans les meilleurs délais à M. Francis Moore de la Direction de la gestion de la faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches (418 832-7222 poste 240). Les spécimens devront être conservés au frais ou congelés jusqu'à ce qu'ils soient récupérés.

Les spécimens morts accidentellement devront être enterrés en dehors de la bande riveraine de 15 mètres ou être transportés dans un site de déposition autorisé.

s.19(1)

8	Autres conditions à respecter

Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire.

Le titulaire du permis et les personnes visées à la section 2 doivent porter sur eux le présent permis (ou une copie de celui-ci), lorsqu'ils exercent les activités prévues au permis, et l'exhiber à un agent de protection de la faune qui en fait la demande.

Les filets expérimentaux utilisés afin d'effectuer l'échantillonnage aux stations situées entre la limite est de l'estuaire de la rivière Saint-Charles (-71,192449, 46,83204) et la Baie de Beauport (-71.192503, 46,837910), à des profondeurs de moins de 10 m, devront être sous surveillance constante et relevés à toutes les 30 minutes. De plus, cette condition devra être respectée si des bars rayés sont capturés ailleurs dans le secteur d'étude.

À des fins de conformité avec les conditions inscrites au permis 20160603-04103sp, les filets maillants devront être opérationnels pour une durée maximale de trois (3) heures entre des relèves successives.

Un rapport écrit des activités doit être transmis au plus tard le 31 janvier 2017 à :

Madame Simona Motnikar

Direction régionale de la gestion de la faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
1300, rue du Blizzard, bureau 100, Québec (Québec) G2K 0G9

Ce rapport doit être en tout point conforme aux fichiers électroniques transmis avec ce permis et y inclure l'ensemble des informations demandées.

Tout addenda relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.

9	Fonctionnaire autorisé		
Directrice régionale			Date de délivrance
[redacted]	Signature		Année / mois / jour
	418 634-5664	Courriel : simona.motnikar@mffp.gouv.qc.ca	2016-06-10

s.19(1)

Diouf, Diadié

De:	Marc Gendron <[redacted]
Envoyé:	22 juillet 2016 17:09
À:	Pouliot, Gontrand
Cc:	Bérubé, Sophie (Droh-Dghp); Michel La Haye
Objet:	RE: Accusé réception: Demande de permis LEP
Pièces jointes:	Demande_Permis_LEP_Bar_Raye_Port_Quebec_V2.doc

Bonjour M. Pouliot,

Tel que demandé, vous trouverez, ci-joint, une version révisée de notre demande de permis LEP.

Nous espérons le tout conforme et à votre satisfaction.

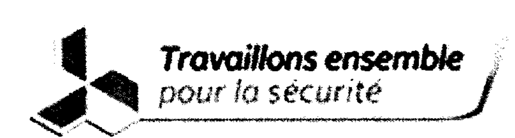
N'hésitez pas à me joindre (ou Michel La Haye) pour plus d'information au besoin. Merci.

Salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Service Environnement

***** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .******

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] cell [redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com



De : Pouliot, Gontrand [mailto:Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca]
Envoyé : 8 juillet 2016 15:21
À : Marc Gendron
Cc : nancy.hudon@portquebec.ca; Bérubé, Sophie (Droh-Dghp)
Objet : RE: Accusé réception: Demande de permis LEP

Bonjour M. Gendron,

Dans la foulée de la rencontre de hier, je vous confirme que vous devrez nous envoyer par écrit les ajustements que vous apporterez aux opérations sur le terrain, soit :

- Préciser l'information demandée au point 4. de la demande de permis LEP (no de permis antérieur).
- Abandon du marquage de juvéniles de bar rayé et des obectifs spécifiques qui étaient poursuivis.

- Décrire brièvement les activités maintenant proposées qui sont susceptibles de capturer des bars rayés (p.ex. seine et filet maillant dans le cadre d'inventaires des différentes communautés de poisson) ainsi qu'une mise à jour des objectifs poursuivis (p.ex. augmenter la séquence temporelle des captures sur plusieurs années afin de rendre plus solides les constats tracés).
- Une mise à jour des périodes visées en précisant s'il est maintenant prévu de couvrir la période ultérieure à juillet et août et qui a été moins couverte par le passé.
- Toute autre modification applicable.

Étant donné que le descriptif des opérations et que les objectifs poursuivis seront passablement modifiés, il pourrait être pertinent que vous me resoumettiez (directement à moi par courriel) le formulaire de demande de permis modifié.

Voilà, n'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations,
Bonne fin de journée

Gontrand Pouliot

Biologiste Protection des pêches, Direction régionale de la gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tél.:418-775-0578

Fisheries protection biologist, Regional Ecosystems Management Branch
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tel.: 418-775-0578

De : Marc Gendron [redacted]
Envoyé : 4 juillet 2016 10:54
À : Pouliot, Gontrand
Cc : Michel La Haye
Objet : TR: Accusé réception: Demande de permis LEP

Bonjour M. Pouliot,

À titre informatif, vous trouverez ci-joint notre permis SEG et notre permis de bon soin des animaux concernant les jeunes bars rayés dans la portion ouest de la baie de Beauport.

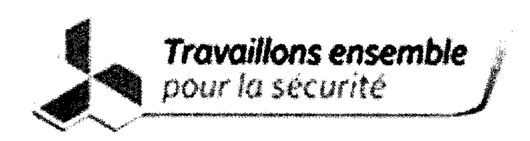
Nous attentons donc l'obtention de notre permis LEP. N'hésitez pas à me joindre (ou Michel La Haye) pour toutes questions ou information complémentaires.

Salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Service Environnement

****** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .********

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] cell. [redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com



De : Marc Gendron
Envoyé : 22 juin 2016 14:15
À : 'Pouliot, Gontrand'
Objet : RE: Accusé réception: Demande de permis LEP

Bonjour M. Pouliot,

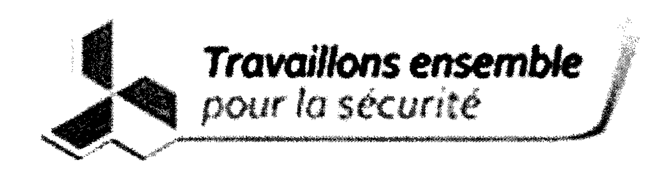
Simplement pour vérifier que notre demande de permis est bien conforme et que vous n'avez pas besoin d'information complémentaire.

Merci. Salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Service Environnement

****** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .********

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] cell [redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com



De : Pouliot, Gontrand [mailto:Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca]
Envoyé : 2 juin 2016 08:45
À : Marc Gendron
Cc : Bérubé, Sophie (Droh-Dghp)
Objet : Accusé réception: Demande de permis LEP

Monsieur,

Le Programme de protection des pêches de Pêches et Océans Canada a reçu votre demande de permis LEP le 26 mai dernier. Nous communiquerons avec vous dès que l'analyse de votre demande sera complétée.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer directement avec moi au 418-775-0578 ou par courriel à Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Gontrand Pouliot

Biologiste Protection des pêches, Direction régionale de la gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tél.:418-775-0578

Fisheries protection biologist, Regional Ecosystems Management Branch
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tel.: 418-775-0578

De : Marc Gendron [redacted]
Envoyé : 26 mai 2016 11:32
À : XLAU-Habitat-Qc
Cc : Michel La Haye
Objet : Demande de permis LEP

Bonjour,

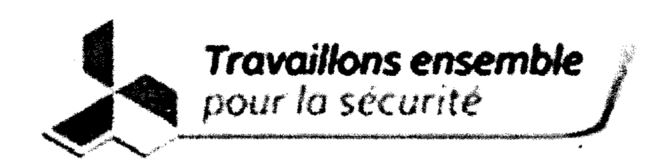
Vous trouverez, ci-joint, une demande de permis LEP dans le cadre des études de caractérisation de la faune ichtyenne associées à l'étude d'impact de l'agrandissement du port de Québec.
Nous espérons le tout complet et conforme à vos attentes. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions ou demande d'information complémentaire.
Notez qu'un demande de certificat de bon soin des animaux sera envoyée au CIPA de l'UQAM.

Meilleures salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Sevice Environnement

****** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .********

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] cell. [redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com



s.19(1)



Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

Demande de permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* Pêches et Océans Canada

1. Information sur le demandeur

Nom du demandeur : Englobe corp

Nom de la personne (le cas échéant) **:** Marc Gendron, directeur / Michel La Haye, chargé de projet

Adresse :

Rue : 1453 rue Saint-Timothée

Ville : Montréal

Province/État : Québec

Pays : Canada   Postal Code/Zip : H2L 3N7

Tél. : 514-674-1816   Cellulaire : [redacted]   Téléc. : 514-849-6770

Courriel : [redacted]

Date de la demande : 2016-05-22

2. Qualifications du demandeur

Marc Gendron, [redacted]

Michel La Haye : [redacted]

☐ Voir les *curriculum vitae* ci-joints.

3. Langue de correspondance de préférence : x☐ Français   ☐ Anglais

4. Le demandeur a-t-il obtenu un permis en vertu de la LEP par le passé?

☐X Oui ☐ Non

Le cas échéant, veuillez fournir le numéro du permis :

MPO-LEP-QC-15-003

5. Nom de l'activité : Étude de caractérisation de l'habitat du poisson | Nouvelles infrastructures - Port de Québec - secteur Beauport et estuaire de la rivière Saint-Charles - Travaux 2016

6. Espèces inscrites touchées

Énumérez les espèces en péril qui pourraient être touchées par les activités proposées (noms communs et scientifiques)

- **Bar rayé (Morone saxatilis)**
- **Alose savoureuse (Alosa sapidissima)**
-
-

7. Objectif des activités proposées

Sélectionnez l'option qui décrit le mieux l'objectif de votre activité :

☐ recherche scientifique sur la conservation des espèces;

☐ activité qui profite à l'espèce ou qui est nécessaire à l'augmentation des chances de survie de l'espèce à l'état sauvage;

X☐ activité qui ne touche l'espèce que de façon incidente.

Indiquez et expliquez si des objectifs différents s'appliquent aux différentes espèces en péril

Voir section 8

☐ Voir les documents ci-joints, pages :

8. Description des activités proposées
Fournissez une description des activités et, s'il y a lieu, une description du projet dont l'activité fait partie. Incluez une explication des raisons pour lesquelles chaque activité cadre avec la catégorie indiquée à la question précédente.

L'APQ souhaite effectuer divers travaux dans le secteur de Beauport du Port de Québec, soit dans la partie située au nord de l'estuaire de la rivière Saint-Charles et dans une partie de la Baie de Beauport. Certains travaux visent l'aménagement d'un nouveau quai de même que d'une plage; ceux-ci nécessiteront des travaux de dragage et de remblai. Compte tenu des travaux de dragage, remblai et construction de structures qui sont prévus dans le cadre de ces travaux, l'APQ veut mieux connaître les caractéristiques des habitats du poisson localisés dans ce secteur du port. Les habitats se trouvant dans le secteur des travaux ont été décrits sur la base des paramètres physiques du milieu, de la flore aquatique, du benthos et des espèces aquatiques, incluant les espèces à statut particulier potentiellement présentes dans ce secteur. Un premier échantillonnage exploratoire a été effectué en 2013 puis 2 autres en 2014 et 2015 qui ont couvert différents sites dans le secteur ouest de la Baie de Beauport et dans l'estuaire de la rivière Saint-Charles. Les inventaires faisant l'objet de cette demande consiste à inventorier l'ensemble des stations partiellement couvertes au cours des années précédentes au moyen de pêche à la seine et au filet maillant expérimental. Cet inventaire vise une plus grande période de relevé et inclura les mois de septembre et octobre en plus des mois de juin, juillet et août. De plus, deux autres sites alternatifs, Anse au Foulon et Pointe Martinière, situés respectivement en amont et en aval de la zone d'étude feront l'objet d'une caractérisation et d'un inventaire similaire.

☐ Voir les documents ci-joints, pages :



9a. Emplacement des activités proposées

Fournir une description détaillée de l'emplacement des activités.

Indiquez si l'activité se déroulera dans une zone de règlement des revendications territoriales, sur une réserve indienne ou sur d'autres terres mises de côté au profit d'une bande.

Si l'activité aura lieu en mer, veuillez indiquer les secteurs de gestion des pêches et fournir de l'information sur le navire, la plate-forme ou l'aéronef, notamment des photos, le nom et le numéro d'immatriculation/numéro de bateau de pêche commerciale (BPC), pays d'immatriculation et licence du navire étranger (s'il y a lieu).

Estuaire rivière Saint-Charles, Port de Québecet Baie de Beauport. Deux sites alternatifs ont été ajoutés à l'anse-au-Foulon et à la Pointe Marinière

Estuaire riv. Saint-Charles 46°49'36" N 71°12'27" O
Port de Québec 46°49'56" N 71°11'24" O
Fleuve St-Laurent, Baie de Beauport 46°50'15" N 71°11'29" O
Anse au Foulon : coordonnées : 46,785840° -71,232531°
Pointe Martinière : coordonnées : 46,830676° -71,076178°

☐ Voir la carte ci-jointe.

10. Date des activités proposées

De (jour/mois/année)	À (jour/mois/année)
2016-06-15	2016-10-30

S'il y a lieu, décrivez les phases prévues et fournissez leurs calendriers.

Voir section 8

☐ Voir les documents ci-joints, pages :

11. Effets des activités proposées sur les espèces

a) Indiquez tout changement que l'activité pourrait entraîner chez les individus des espèces et les répercussions de ces changements. Incluez la nature des répercussions et une estimation du nombre d'individus qui pourraient être touchés. Décrivez l'importance potentielle de ces effets sur la population dans son ensemble. Si de multiples activités font partie du projet, veuillez fournir l'information suivante pour chaque activité.

Activité	Changement	Répercussions	Importance
	aucun	aucun	faible

☐ Voir les documents ci-joints, pages : **Voir section 8**

b) S'il y a lieu, indiquez tout changement que les activités proposées pourraient causer aux résidences des individus des espèces et l'effet de ces changements. Incluez la nature des répercussions et une estimation du nombre de résidences qui pourraient être touchées. Décrivez l'importance potentielle de ces effets sur la population dans son ensemble. Si de multiples activités font partie du projet, veuillez fournir l'information suivante pour chaque activité.

Activité	Changement	Répercussions	Importance

☐ Voir les documents ci-joints, pages :

c) Décrivez tout changement attendu de l'habitat de l'espèce en péril. Incluez la superficie et le type d'habitat qui seront touchés de même que les processus vitaux des espèces soutenus par cet habitat. Veuillez signaler tout habitat qui est désigné comme étant un habitat essentiel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action pour l'espèce. Décrivez l'importance potentielle de ces impacts sur les individus de l'espèce en péril ou la population dans son ensemble. Si de multiples activités font partie du projet, veuillez fournir l'information suivante pour chaque activité.

Activité	Changement	Répercussions	Importance

☐ Voir les documents ci-joints, pages :

12. Solutions de rechange envisagées

Décrire en détail toutes les solutions de rechange proposées qui ont été prises en considération pour éviter ou atténuer les impacts sur l'espèce, notamment :

- si d'autres endroits ont été pris en considération à l'extérieur de l'aire de répartition de l'espèce ou à l'extérieur de sa zone d'habitat essentiel et la ou les raisons pour lesquelles l'endroit actuel a été retenu plutôt que ces autres endroits. Si aucun autre endroit n'a été pris en considération, veuillez le justifier;
- toutes les activités de rechange, les conceptions techniques ou les méthodes de recherche, l'équipement ou les processus qui ont été pris en considération dans le but d'obtenir les résultats de l'activité qui est proposée et les raisons pour lesquelles ces activités ont été rejetées en faveur de l'activité, de la conception, de l'équipement ou du processus proposé (p. ex., forage dirigé plutôt que franchissement d'un cours d'eau par tranchée ouverte);
- autres échéanciers qui ont été pris en considération pour éviter les périodes où l'espèce est présente ou sensible à la perturbation et les raisons pour lesquelles ces échéanciers ont été rejetés en faveur des échéanciers proposés.

Expliquer pourquoi la proposition actuelle constitue la meilleure solution; si de multiples activités font partie du projet, veuillez décrire les solutions de rechange envisagées pour chaque activité.

L'inventaire 2016 vise à obtenir un portrait le plus juste possible des habitats aquatiques et de la structure de la communauté ichtyenne de la zone d'étude et de l'utilisation du milieu par la faune ichtyenne, notamment des jeunes bars rayés et aloses savoureuses. Cette information s'avère essentielle pour la réalisation d'une étude d'impact complète et détaillée. La majorité des stations seront inventoriées pour au moins une deuxième année et la période des relevés a été allongée pour inclure les mois de septembre et octobre. De plus, quelques stations ont été ajoutées pour compléter l'inventaire dans la zone des travaux et dans deux sites alternatifs à l'Anse-au-Foulon et à la Pointe Martinière.

☐ Voir les documents ci-joints, pages :

13. Mesures visant à réduire au minimum les conséquences négatives

Décrire toutes les mesures qui seront mises en œuvre afin de minimiser les conséquences négatives de l'activité pour l'espèce, son habitat essentiel ou la résidence de ses individus, notamment :

- une description des mesures d'atténuation précises utilisées pour réduire au minimum les conséquences négatives pour l'espèce (p. ex., sauvetage de moules ou de poissons, contrôle de l'érosion et des sédiments, etc.) et la mesure dans laquelle il a été prouvé que les mesures sont efficaces;
- des mesures d'urgence précises au cas où les mesures d'atténuation seraient inefficaces;
- l'utilisation de personnel approprié pour réaliser les activités (p. ex., le demandeur a des qualifications acquises dans un établissement reconnu, a une expérience démontrée avec l'espèce ou a une expérience démontrée avec la méthodologie proposée).

Si de multiples activités sont incluses dans le projet, veuillez décrire les mesures qui seront mises en œuvre pour réduire au minimum les conséquences négatives de chaque activité pour l'espèce.

Les poissons capturés à la seine de rivage seront conservés vivant dans un bac d'eau. Les captures de bars rayés ou d'aloses savoureuses seront traitées rapidement et remis à l'eau. Pour les pêches au filet, les engins seront posés à la fin de la journée et relevés le lendemain matin pour limiter le temps de capture dans les filets. Advenant la capture de plusieurs bars rayés dans une station, celle-ci sera éliminée où les filets seront relevés à toute les heures.

☐ Voir les documents ci-joints, pages :

14. Surveillance
Expliquez comment vous contrôlerez les effets de votre activité sur l'espèce. Cela inclut le contrôle de l'efficacité des mesures visant à réduire au minimum les conséquences négatives pour l'espèce pour déterminer si la mise en œuvre des mesures a permis d'obtenir les résultats attendus.

Le chargé de projet ou un biologiste/technicien sénior seront présents durant les travaux de terrain et s'assureront du bon traitement des poissons capturés. Les poissons, d'espèces en périls seront manipulés rapidement et remis en liberté dès que possible.

☐ Voir le plan de contrôle ci-joint.

15. Expliquez, autant que vous sachiez, les raisons pour lesquelles les activités proposées ne mettront pas en péril la survie ou le rétablissement de l'espèce.

Les populations jeunes bars rayés et d'aloses savoureuses sont en expansion et des captures sont maintenant rapportées à plusieurs endroits dans le fleuve. La pêche à la seine n'est généralement pas susceptible de blesser les poissons et une attention particulière sera dirigée vers la manipulation prioritaire des espèces en périls, afin de les remettre à l'eau rapidement. Lors des pêches au filet réalisées au cours des relevés antérieurs, seulement quelques captures accidentelles de bar rayé ont eu lieu. Cette espèce est généralement vigoureuse et la plupart des captures peuvent être remis à l'eau en bon état. Advenant la capture de plusieurs bars rayés, la station sera éliminée ou les filets seront relevés aux deux heures.

☐ Voir les documents ci-joints, pages :

16. Mesures de compensation

Proposerez-vous des mesures de compensation pour contrebalancer les effets résiduels néfastes persistant à la suite de la mise en œuvre de solutions de rechange raisonnables en vue d'éviter des impacts et faire en sorte que toutes les mesures réalisables minimisent les conséquences pour les espèces?

☐ Oui x☐ Non

Votre plan compensatoire est-il conforme aux exigences de la Politique d'investissement en matière de productivité des pêches du Ministère et aux autres exigences applicables énoncées à l'article 16 du présent guide?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous discuté de votre plan compensatoire avec Pêches et Océans Canada?

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des questions précédentes, veuillez joindre votre plan compensatoire à votre demande.

☐ Voir le plan compensatoire ci-joint.

Pêches et Océans Canada	Fisheries and Oceans Canada

[redacted] **Michel La Haye** **Date : 2016-05-22**

Signature du demandeur

Les renseignements au sujet de l'activité proposés, sont recueillis par Pêches et Océans Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) dans le but d'administrer les dispositions de la LEP concernant la délivrance de permis. Les renseignements personnels seront protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et seront conservés dans le fichier de renseignements personnels DFO-PPU-770. En vertu des dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, chaque personne a le droit de se faire communiquer sur demande les renseignements personnels le concernant versés dans un fichier de renseignements personnels. Les instructions concernant l'obtention de renseignements personnels se trouvent dans les publications Info Source du gouvernement du Canada, à l'adresse www.infosource.gc.ca, ou dans les bureaux du gouvernement du Canada. Les renseignements autres que les renseignements « personnels » peuvent être accessibles ou protégés selon le besoin conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*.



Veuillez envoyer votre demande remplie au gestionnaire régional, programme des espèces en péril, du bureau de Pêches et Océans Canada de la région visée :

Région du Pacifique (Colombie-Britannique, Yukon, sauf le Versant nord, qui est à l'intérieur de la Région du Centre et de l'Arctique.) Pêches et Océans Canada 401, rue Burrard, bureau 200 Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3S4 Tél. : 604-666-0395 Courriel : sara@pac.dfo-mpo.gc.ca	**Région du Centre et de l'Arctique** (Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, le versant nord du Yukon): Pêches et Océans Canada Institut des eaux douces 501, croissant University Winnipeg (Manitoba) R3T 2N6 Tél.: 204-983-4438 Courriel : FWISAR@dfo-mpo.gc.ca
Région du Québec (Québec, fleuve Saint-Laurent, nord du golfe du Saint-Laurent) **:** Pêches et Océans Canada Protection des pêches 850, route de la Mer, C.P. 1000 Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4 Tél.: 1-877-722-4828 Courriel : habitat-qc@dfo-mpo.gc.ca	**Région du Golfe** (provinces des Maritimes adjacentes au golfe du Saint-Laurent) **:** Pêches et Océans Canada C.P. 5030 343, av. Université Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9B6 Tél. 506-851-6253 Courriel : GLF-SARA-LEP@dfo-mpo.gc.ca
Région des Maritimes (de la pointe nord du Cap Breton à la frontière Nouveau-Brunswick-Maine) **:** Institut océanographique de Bedford C. P. 1006 1, promenade Challenger Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4A2 Tél.: 902-426-8503 Courriel : XMARSARA@mar.dfo-mpo.gc.ca	**Région de Terre-Neuve-et-Labrador** (Terre-Neuve, Labrador) **:** Centre des pêches de l'Atlantique nord-ouest Chemin White Hills Est C. P. 5667 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5X1 Tél.: 709-772-4088 Courriel : SARANL-LEPTNL@dfo-mpo.gc.ca

s.19(1)

Diouf, Diadié

De: Pouliot, Gontrand
Envoyé: 8 juillet 2016 15:21
À: [redacted]
Cc: nancy.hudon@portquebec.ca; Bérubé, Sophie (Droh-Dghp)
Objet: RE: Accusé réception: Demande de permis LEP

Bonjour M. Gendron,

Dans la foulée de la rencontre de hier, je vous confirme que vous devrez nous envoyer par écrit les ajustements que vous apporterez aux opérations sur le terrain, soit :

- Préciser l'information demandée au point 4. de la demande de permis LEP (no de permis antérieur).
- Abandon du marquage de juvéniles de bar rayé et des obectifs spécifiques qui étaient poursuivis.
- Décrire brièvement les activités maintenant proposées qui sont susceptibles de capturer des bars rayés (p.ex. seine et filet maillant dans le cadre d'inventaires des différentes communautés de poisson) ainsi qu'une mise à jour des objectifs poursuivis (p.ex. augmenter la séquence temporelle des captures sur plusieurs années afin de rendre plus solides les constats tracés).
- Une mise à jour des périodes visées en précisant s'il est maintenant prévu de couvrir la période ultérieure à juillet et août et qui a été moins couverte par le passé.
- Toute autre modification applicable.

Étant donné que le descriptif des opérations et que les objectifs poursuivis seront passablement modifiés, il pourrait être pertinent que vous me resoumettiez (directement à moi par courriel) le formulaire de demande de permis modifié.

Voilà, n'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations,
Bonne fin de journée

Gontrand Pouliot

Biologiste Protection des pêches, Direction régionale de la gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tél.:418-775-0578

Fisheries protection biologist, Regional Ecosystems Management Branch
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tel.: 418-775-0578

De : Marc Gendron [redacted]
Envoyé : 4 juillet 2016 10:54
À : Pouliot, Gontrand
Cc : Michel La Haye
Objet : TR: Accusé réception: Demande de permis LEP

Bonjour M. Pouliot,

À titre informatif, vous trouverez ci-joint notre permis SEG et notre permis de bon soin des animaux concernant les jeunes bars rayés dans la portion ouest de la baie de Beauport.

s.19(1)

Nous attentons donc l'obtention de notre permis LEP. N'hésitez pas à me joindre (ou Michel La Haye) pour toutes questions ou information complémentaires.

Salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Service Environnement

****** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .********

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] / cell. [redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com



De : Marc Gendron
Envoyé : 22 juin 2016 14:15
À : 'Pouliot, Gontrand'
Objet : RE: Accusé réception: Demande de permis LEP

Bonjour M. Pouliot,

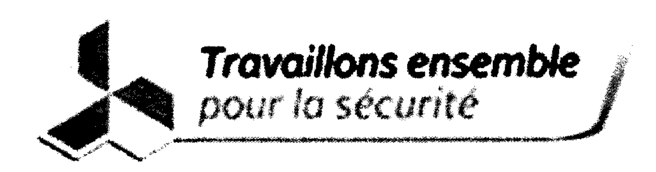
Simplement pour vérifier que notre demande de permis est bien conforme et que vous n'avez pas besoin d'information complémentaire.

Merci. Salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Service Environnement

****** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .********

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] / ce[redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com



s.19(1)

De : Pouliot, Gontrand [mailto:Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca]
Envoyé : 2 juin 2016 08:45
À : Marc Gendron
Cc : Bérubé, Sophie (Droh-Dghp)
Objet : Accusé réception: Demande de permis LEP

Monsieur,

Le Programme de protection des pêches de Pêches et Océans Canada a reçu votre demande de permis LEP le 26 mai dernier. Nous communiquerons avec vous dès que l'analyse de votre demande sera complétée.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer directement avec moi au 418-775-0578 ou par courriel à Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Gontrand Pouliot

Biologiste Protection des pêches, Direction régionale de la gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tél.:418-775-0578

Fisheries protection biologist, Regional Ecosystems Management Branch
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tel.: 418-775-0578

De : Marc Gendron [[redacted]
Envoyé : 26 mai 2016 11:32
À : XLAU-Habitat-Qc
Cc : Michel La Haye
Objet : Demande de permis LEP

Bonjour,

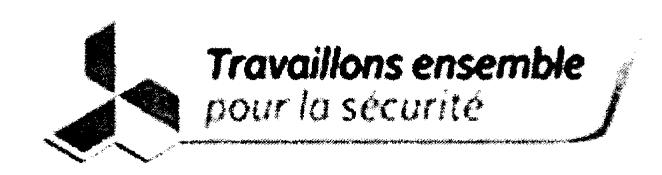
Vous trouverez, ci-joint, une demande de permis LEP dans le cadre des études de caractérisation de la faune ichtyenne associées à l'étude d'impact de l'agrandissement du port de Québec.
Nous espérons le tout complet et conforme à vos attentes. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions ou demande d'information complémentaire.
Notez qu'un demande de certificat de bon soin des animaux sera envoyée au CIPA de l'UQAM.

Meilleures salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Sevice Environnement

****** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .********

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] / cell. [redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com


Travaillons ensemble
pour la sécurité

s.19(1)

s.20(1)(b)

COMPTE RENDU DE RÉUNION

No de dossier : 9515-35-2454

Titre du projet :
Projet d'agrandissement des infrastructures du port de Québec dans le secteur de Beauport

Emplacement : Institut Maurice-Lamontagne, salle A-582A
Date/heure : 7 juillet 2016, 10h00 à 14h30

Participants :
Nancy Hudon (APQ)
Marc Gendron (Englobe)
[redacted] (Englobe)
Michel La Haye (Englobe)
Sophie Bérubé (MPO)
Gontrand Pouliot (MPO)

Objet : Échange sur les enjeux ichtyologiques liés au projet d'agrandissement du port de Québec dans le secteur de Beauport

---

1. Contexte de la rencontre et présentation de l'ordre du jour

Mme Hudon remercie le MPO de recevoir l'APQ et ses consultants afin d'échanger sur les enjeux ichtyologiques du projet Beauport 2020. L'ordre du jour est accepté par les participants en prévoyant au point varia de discuter de la demande de permis *Loi sur les espèces en péril* (LEP) acheminée dernièrement au MPO.

2. Présentation des résultats des études 2013 à 2015 réalisés par l'APQ

M. Gendron présente les différentes méthodologies d'inventaires ichtyologiques qu'ils ont réalisés entre 2013 et 2015. Les faits saillants des résultats obtenus sont également présentés. Le MPO avaient déjà pris connaissance de l'essentiel de ces résultats par l'entremise des rapports d'inventaire annexés à l'étude d'impact.

3. Télémétrie des juvéniles d'esturgeon noir

M. Gendron présente les suivis télémétriques réalisés entre 2013 et 2015. [redacted] Le MPO constate toutefois que seul le jeu de données de 2015 permet

de bien couvrir la zone prévue des travaux alors qu'un groupe relativement restreint d'individus (n=9) y a été suivi. Les données de 2015 indiquent tout de même que certains individus ont fréquenté la zone prévue des travaux, probablement à des fins d'alimentation. Conséquemment, il est probable que le MPO conclura dans son analyse finale qu'une fonction d'alimentation est observée au site prévu des travaux pour les juvéniles d'esturgeon noir. En cas de destruction ou de modification permanente de cet habitat ou de toute autre zone utilisée par l'esturgeon noir, et dû au fait que la population concernée possède un statut précaire, [redacted] G. Pouliot précise toutefois que créer ou bonifier un site d'alimentation des juvéniles d'esturgeon noir pourrait être difficile à réaliser à titre de compensation étant donné leur rareté et leur complexité dans le système du Saint-Laurent, d'où l'importance de bien documenter les solutions de rechange au projet incluant les possibilités de réalisation sur un site alternatif.

4. Étude de suivi de la fraie de l'alose savoureuse et du bar rayé

M. Gendron présente [redacted]



S. Bérubé indique que le MPO [redacted] Elle ajoute que les constats du MPO reposent notamment sur des avis reçus du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). G. Pouliot indique qu'à ce jour, seuls trois sites sont connus pour présenter des concentrations importantes de reproducteurs au printemps dans l'estuaire du Saint-Laurent, soit l'extrémité de la péninsule portuaire de Beauport, le bassin de la rivière du Sud et l'embouchure de la rivière Ouelle. Il précise qu'en dépit de l'incertitude qui existe quant à la localisation précise de l'aire de fraie qui pourrait être située dans le fleuve à proximité de Beauport, le MPO considère à tout le moins que le site de prolongement prévu des quais présente pour le bar rayé les caractéristiques d'une aire de rassemblement des reproducteurs avant la fraie. Il précise que les aires de

rassemblement avant la fraie constituent au même titre que les aires de fraie comme telles et les aires d'hivernage, des sites d'importance pour l'espèce. Une aire de rassemblement avant la fraie doit être vue comme étant située à un emplacement stratégique pour l'espèce en matière de conditions environnementales avantageuses et favorisant la fraie. Les conditions hydriques présentes au site, la proximité de la frayère et la maturation des gonades feraient notamment partie des conditions exerçant un attrait sur les reproducteurs. La notion de proximité de la frayère doit également être vue comme pouvant s'étendre sur des distances assez considérables pour ce poisson migrateur, tels les 15 à 18 km séparant l'aire de rassemblement des reproducteurs de certaines zones de fraie dans le système de la Miramichi. Enfin, d'autres signaux notés par le MFFP suggèrent l'importance du site de Beauport dans le déroulement de la fraie du bar rayé, tel que :

- Les reproducteurs de bar rayé détectés au port de Québec n'ont pas été détectés aux autres secteurs (rivière du Sud et rivière Ouelle), ce qui pourrait suggérer qu'ils complètent leur cycle de reproduction de façon autonome dans le secteur de Québec.
- Un temps de résidence des reproducteurs comparable a été noté entre les sites de la rivière du Sud (frayère reconnue; 3,2 jours) et Beauport (5,2 jours);
- Les individus quittent le site de Beauport lorsque la température atteint ou dépasse 18°C, température propice à la fraie;
- L'identification du sexe par pression abdominale d'individus matures sexuellement a été possible à Beauport au cours des dernières années (les validations effectuées ultérieurement à la rencontre par G. Pouliot indiquent que c'est à Beauport où l'on a observé le plus haut taux d'identification du sexe par pression abdominale, comparativement aux sites de la rivière du Sud (frayère reconnue) et de la rivière Ouelle.

S. Bérubé explique les attributions du MPO en matière de protection des espèces en péril, dont l'article 32 de la LEP qui interdit notamment de nuire à un individu dont l'espèce est protégée. L'article 73 est également expliqué et celui-ci permet au ministre d'émettre un permis LEP autorisant d'exercer une activité touchant une espèce en péril s'il est notamment déterminé que celle-ci ne nuira pas au rétablissement de l'espèce.

Étant donné l'importance du site de Beauport pour le bar rayé et l'ampleur des travaux proposés, S. Bérubé rappelle l'importance de bien documenter les solutions de rechange au projet dont les possibilités de réalisation sur un site alternatif.

5. Résultats obtenus par le MFFP au cours des dernières années

S. Bérubé rappelle que le MPO a reçu plusieurs avis fauniques du MFFP sur l'importance du site de Beauport pour le poisson. Ce sujet a été particulièrement abordé au point

s.20(1)(b)
s.21(1)(b)
s.19(1)

précédent mais [redacted]

6. Études à venir en 2016

[redacted]

7. Varia

La demande de permis LEP adressée dernièrement au MPO est discutée entre les participants. Le MPO évalue comme peu pertinent l'objectif d'évaluer l'abondance des jeunes bars de l'année dans la baie de Beauport à un moment précis au cours du rétablissement de l'espèce et le tout, par un programme de capture-marquage-recapture qui vise un très petit nombre d'individus (n = 30 à 50) dans un milieu ouvert comme le Saint-Laurent. [redacted]

S. Bérubé apporte des précisions au niveau du processus fédéral d'évaluation environnementale actuellement mené par l'ACÉE et celui du MPO ayant trait à l'émission d'une autorisation LP-LEP. Le MPO est consulté par l'ACÉE et participe aux activités établies dans la cadre du processus d'évaluation environnementale alors qu'il doit mener en parallèle son processus d'examen pouvant mener à l'émission d'une autorisation LP-LEP. C'est dans le cadre de ce dernier processus que le MPO discute directement avec les experts du MFFP et sollicite leur participation à déterminer l'importance du site de Beauport pour le poisson.

Préparé par G. Pouliot, 11 juillet 2016. Validé par….

s.19(1)

Diouf, Diadié

De: Marc Gendron [redacted]
Envoyé: 4 juillet 2016 11:10
À: Bérubé, Sophie (Droh-Dghp)
Cc: Pouliot, Gontrand
Objet: TR: Accusé réception: Demande de permis LEP
Pièces jointes: PE_051_signe.PDF; CIPA_916_EnglobeCorp_FicheConditionnelle.pdf; CIPA_916_EnglobeCorp_Protocole.pdf

Bonjour,

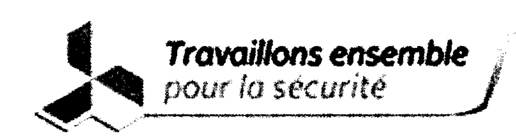
Comme M. pouliot [redacted] et qu'il a transféré ces messages à votre attention, est-ce qu'on pourrait avoir une idée quand nous allons obtenir notre permis LEP sur les jeunes bars rayés de la portion ouest de la Baie de Beauport. Merci Beaucoup.

Salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Service Environnement

***** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .******

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] / cell. [redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com



De : Marc Gendron
Envoyé : 4 juillet 2016 10:54
À : 'Pouliot, Gontrand'
Cc : 'Michel La Haye'
Objet : TR: Accusé réception: Demande de permis LEP

Bonjour M. Pouliot,

À titre informatif, vous trouverez ci-joint notre permis SEG et notre permis de bon soin des animaux concernant les jeunes bars rayés dans la portion ouest de la baie de Beauport.

Nous attentons donc l'obtention de notre permis LEP. N'hésitez pas à me joindre (ou Michel La Haye) pour toutes questions ou information complémentaires.

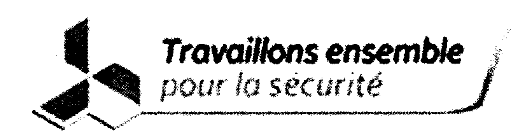
s.19(1)

Salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Service Environnement

****** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .********

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] / cell. [redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com



De : Marc Gendron
Envoyé : 22 juin 2016 14:15
À : 'Pouliot, Gontrand'
Objet : RE: Accusé réception: Demande de permis LEP

Bonjour M. Pouliot,

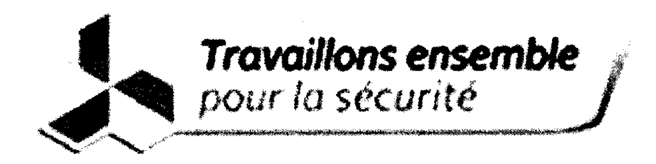
Simplement pour vérifier que notre demande de permis est bien conforme et que vous n'avez pas besoin d'information complémentaire.

Merci. Salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Service Environnement

****** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .********

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] / cell. [redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com



De : Pouliot, Gontrand [mailto:Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca]
Envoyé : 2 juin 2016 08:45
À : Marc Gendron
Cc : Bérubé, Sophie (Droh-Dghp)
Objet : Accusé réception: Demande de permis LEP

Monsieur,

Le Programme de protection des pêches de Pêches et Océans Canada a reçu votre demande de permis LEP le 26 mai dernier. Nous communiquerons avec vous dès que l'analyse de votre demande sera complétée.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer directement avec moi au 418-775-0578 ou par courriel à Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Gontrand Pouliot

Biologiste Protection des pêches, Direction régionale de la gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tél.:418-775-0578

Fisheries protection biologist, Regional Ecosystems Management Branch
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tel.: 418-775-0578

De : Marc Gendron [redacted]
Envoyé : 26 mai 2016 11:32
À : XLAU-Habitat-Qc
Cc : Michel La Haye
Objet : Demande de permis LEP

Bonjour,

Vous trouverez, ci-joint, une demande de permis LEP dans le cadre des études de caractérisation de la faune ichtyenne associées à l'étude d'impact de l'agrandissement du port de Québec.
Nous espérons le tout complet et conforme à vos attentes. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions ou demande d'information complémentaire.
Notez qu'un demande de certificat de bon soin des animaux sera envoyée au CIPA de l'UQAM.

Meilleures salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Sevice Environnement

****** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .********

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] / cell. [redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com


Travaillons ensemble
pour la sécurité

s.19(1)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Québec

Permis scientifique

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
2016	06	10	051	03-12	S	P

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2016	06	10	au	2016	09	30

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

1	Titulaire

Monsieur Michel La Haye, chargé de projet
Enlobe Corp.
1453, rue Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
Téléphone : 514 849-7281
Courriel : [redacted]

2	Personnes supervisées par le titulaire	
Nom	Statut ou qualification	Numéro de téléphone
[redacted]		
		514 849-7281
		514 849-7281

3	Autorisation

Le présent permis autorise, en vertu de l'article 19 du Règlement de pêche du Québec, le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2, à capturer les espèces aquatiques présentes dans les secteur de l'estuaire de la rivière Saint-Charles, du port de Québec et de la baie de Beauport, et à effectuer la prise de mesure sur les spécimens capturés et ce, aux conditions suivantes :

4	Spécimens	
Espèce	Quantité maximale	Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)
Toutes espèces de poissons	500	Individus matures
Toutes espèces de poissons	600	Larves et juvéniles

5	Modes de capture des animaux		
Engin	Type ou modèle	Quantité	Dimensions/spécifications
Filet maillant	Expérimental	10 stations	Longueur totale de 60,6 m, hauteur de 1,8 m, composé de huit panneaux de 7,58 m de longueur de la maille étirée variable de nylon monofilament de 25, 38, 51, 64, 76, 102, 127 et 153 mm
Seine de rivage	À poche	10 stations	Longueur de 30 m, hauteur de 2 m, munie d'une poche cubique de 2 m de profondeur en son centre, grandeur de la maille étirée du matériau des côtés est de 3 mm et celui de la poche de 1 mm

6	Localisation des lieux de capture
Plan d'eau visé	Coordonnées géographiques approximatives
Estuaire de la rivière Saint-Charles	46° 49' 36" N, -71° 12' 27" O
Fleuve Saint-Laurent (Port de Québec)	46° 49' 56" N, -71° 11' 24" O
Fleuve Saint-Laurent, baie de Beauport	46° 50' 15" N, -71° 11' 29" O

7	Manipulations, transport et disposition des spécimens

Les spécimens capturés vivants pourront être gardés en captivité dans des bacs d'eau pour un maximum d'une heure, afin d'être dénombrés, identifiés et mesurés, avant d'être remis en liberté à l'endroit même de leur capture. L'eau de ces bacs devra être renouvelée de manière à maximiser les conditions de garde en captivité.

Tous les bars rayés capturés devront être remis à l'eau, morts ou vivants, à l'endroit même du site de capture.

Tous les bars blancs capturés devront être conservés et remis dans les meilleurs délais à M. Francis Moore de la Direction de la gestion de la faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches (418 832-7222 poste 240). Les spécimens devront être conservés au frais ou congelés jusqu'à ce qu'ils soient récupérés.

Les spécimens morts accidentellement devront être enterrés en dehors de la bande riveraine de 15 mètres ou être transportés dans un site de déposition autorisé.

s.19(1)

8	Autres conditions à respecter

Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire.

Le titulaire du permis et les personnes visées à la section 2 doivent porter sur eux le présent permis (ou une copie de celui-ci), lorsqu'ils exercent les activités prévues au permis, et l'exhiber à un agent de protection de la faune qui en fait la demande.

Les filets expérimentaux utilisés afin d'effectuer l'échantillonnage aux stations situées entre la limite est de l'estuaire de la rivière Saint-Charles (-71,192449, 46,83204) et la Baie de Beauport (-71.192503, 46,837910), à des profondeurs de moins de 10 m, devront être sous surveillance constante et relevés à toutes les 30 minutes. De plus, cette condition devra être respectée si des bars rayés sont capturés ailleurs dans le secteur d'étude.

À des fins de conformité avec les conditions inscrites au permis 20160603-04103sp, les filets maillants devront être opérationnels pour une durée maximale de trois (3) heures entre des relèves successives.

Un rapport écrit des activités doit être transmis au plus tard le 31 janvier 2017 à :

Madame Simona Motnikar
Direction régionale de la gestion de la faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
1300, rue du Blizzard, bureau 100, Québec (Québec) G2K 0G9

Ce rapport doit être en tout point conforme aux fichiers électroniques transmis avec ce permis et y inclure l'ensemble des informations demandées.

Tout addenda relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.

9	Fonctionnaire autorisé		
[redacted]	Signature		Date de délivrance Année / mois / jour
[redacted]ur : 418 634-5664	Courriel : simona.motnikar@mffp.gouv.qc.ca		2016-06-10

Pages 50 to / à 58

are withheld pursuant to sections

sont retenues en vertu des articles

20(1)(b), 20(1)(c)

of the Access to Information Act

de la Loi sur l'accès à l'information

Diouf, Diadié

De:	Pouliot, Gontrand
Envoyé:	23 juin 2016 11:06
À:	[redacted]
Cc:	Bérubé, Sophie (Droh-Dghp); Beauchamp, Jacinthe; nancy.hudon@portquebec.ca
Objet:	RE: Accusé réception: Demande de permis LEP

Bonjour M. Gendron,

Je vous confirme que nous sommes en train d'analyser votre demande. Nous aurons toutefois besoin de précisions additionnelles au niveau de certains objectifs poursuivis concernant les captures de juvéniles de bar rayé.

Pour plus d'efficacité aux échanges à venir, nous vous proposons si possible d'attendre la rencontre du 7 juillet prochain qui se dessine à l'horizon pour aborder le sujet en compagnie des représentants de l'APQ et également ceux du MFFP qui devraient être présents.

Est-ce que cette proposition vous convient?
Merci et bonne journée

Gontrand Pouliot

Biologiste Protection des pêches, Direction régionale de la gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tél.:418-775-0578

Fisheries protection biologist, Regional Ecosystems Management Branch
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tel.: 418-775-0578

De : Marc Gendron [redacted]
Envoyé : 22 juin 2016 14:15
À : Pouliot, Gontrand
Objet : RE: Accusé réception: Demande de permis LEP

Bonjour M. Pouliot,

Simplement pour vérifier que notre demande de permis est bien conforme et que vous n'avez pas besoin d'information complémentaire.

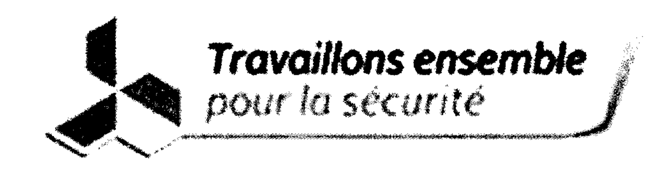
Merci. Salutations.

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Service Environnement

****** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .********

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] cell. [redacted]

F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com



De : Pouliot, Gontrand [mailto:Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca]
Envoyé : 2 juin 2016 08:45
À : Marc Gendron
Cc : Bérubé, Sophie (Droh-Dghp)
Objet : Accusé réception: Demande de permis LEP

Monsieur,

Le Programme de protection des pêches de Pêches et Océans Canada a reçu votre demande de permis LEP le 26 mai dernier. Nous communiquerons avec vous dès que l'analyse de votre demande sera complétée.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer directement avec moi au 418-775-0578 ou par courriel à Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Gontrand Pouliot

Biologiste Protection des pêches, Direction régionale de la gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tél.:418-775-0578

Fisheries protection biologist, Regional Ecosystems Management Branch
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada
Gontrand.Pouliot@dfo-mpo.gc.ca / Tel.: 418-775-0578

De : Marc Gendron [redacted]
Envoyé : 26 mai 2016 11:32
À : XLAU-Habitat-Qc
Cc : Michel La Haye
Objet : Demande de permis LEP

Bonjour,

Vous trouverez, ci-joint, une demande de permis LEP dans le cadre des études de caractérisation de la faune ichtyenne associées à l'étude d'impact de l'agrandissement du port de Québec.
Nous espérons le tout complet et conforme à vos attentes. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions ou demande d'information complémentaire.
Notez qu'un demande de certificat de bon soin des animaux sera envoyée au CIPA de l'UQAM.

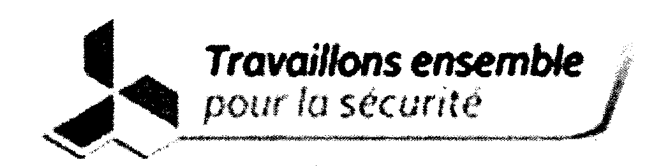
Meilleures salutations.

s.19(1)

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Sevice Environnement

***** *Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .******

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] / cell. [redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com



Diouf, Diadié

De: Pouliot, Gontrand
Envoyé: 10 juin 2016 14:24
À: Bérubé, Sophie (Droh-Dghp)
Objet: TR: Permis de pêche SEG

PTI, demande informelle d'Englobe.

Je te tiens informé des discussions que j'ai eues avec Valérie à ce sujet.
Gontrand

De : Valerie.Harvey@mffp.gouv.qc.ca [mailto:Valerie.Harvey@mffp.gouv.qc.ca]
Envoyé : 8 juin 2016 14:46
À : Pouliot, Gontrand
Cc : Michel.Legault@mffp.gouv.qc.ca
Objet : TR: Permis de pêche SEG

Nous pourrons discuter de cette demande, si tu le souhaites.

Valérie Harvey, Biologiste M. Sc
bureau de Québec: (418) 627-8690 poste 5762

De : Marc Gendron [redacted]
Envoyé : 8 juin 2016 11:02
À : Harvey, Valérie (12-DGFa)
Objet : Permis de pêche SEG

Bonjour Valérie,

[redacted]

N'hésite pas à me joindre pour détails ou questions

Merci d'avance. Salutations. Marc

Marc Gendron, Biol. M. Sc.
Directeur de projet
Sevice Environnement

***** Prendre note que Environnement Illimité opère désormais sous la raison sociale Englobe Corp .******

Englobe
1453 Saint-Timothée
Montréal (Québec) H2L 3N7
T 514-849-7281, poste [redacted] / cell. [redacted]
F 514-849-6770
[redacted]
www.englobecorp.com

